



CHALLENGE RENE GATIEN



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 : conditions de participation

- Il s'agit d'une compétition par équipes autorisant les licencié(e)s traditionnel(le)s et promotionnel(le)s.
- Une association peut engagée autant d'équipes qu'elle le souhaite.
- Est appelée « équipe » toute paire de joueur(se)s - avec mixité possible - représentant son « club » dans la compétition dite « par catégorie ».
- Une équipe est constituée de 2 joueurs par catégorie d'âge : -9 ans ou -11 ans ou -13 ans et/ou -15 ans.

Article 2 : catégories et (sur)classements

- Un(e) -9 ans peut jouer en -11 ans, -13 ans ou -15 ans ; un(e) -11 ans en -13 ans ou -15 ans et un(e) -13 ans en -15 ans.
- Limitation de classement maximal : 1000 points par joueur ou joueuse.

Article 3 : déroulement de la compétition

- Les parties se disputent sous la forme de relais de 11 points jusqu'à l'obtention de 55 points par l'une ou l'autre des équipes.
- Les rencontres se disputent sous la forme de « coupe corbillon » avec 2 simples, 1 double et 2 simples dans l'ordre suivant des relais : AX-BY-Double-AY-BX
- Simple N°1 (AX): jusqu'en 11 points ; puis le simple N°2 (BY): jusqu'en 22 ; vient ensuite le double : jusqu'en 33 ; puis le simple N°3 (AY) : jusqu'en 44 ; et enfin le simple N°5 (BX) : jusqu'en 55 sec.
- Au moment de l'engagement, il faut donner la composition des équipes pour les catégories représentées avec le classement (points) de chaque joueuse ou joueur suivant le dernier classement officiel paru.

- La composition des poules doit être effectuée en tenant compte du classement des joueurs et joueuses.

Article 4 : Barème

- Pour les compétitions « par catégorie », chaque équipe marquera des points en fonction de sa place finale en suivant le barème ci-après :

1^{er} = 200 points

2nd = 120 points

3^{ème} = 60 points

4^{ème} = 40 points

Les points seront dégressifs au-delà de la 5^{ème} place au prorata du nombre d'équipes inscrites et ce jusqu'à ce que le dernier de chaque « catégorie » marque 1 point.

- Bonifications :

- Le club ayant engagé le plus d'inscrits = bonus +10 points.
- Le club ayant engagé le plus de licencié(e)s de -9 ans = bonus +20 points.
- Le club ayant engagé le plus de filles = bonus +20 points.

Article 5 : récompenses et challenge

- Chaque joueur(se) recevra une récompense individuelle quel que soit le résultat de son équipe et de son club.
- Chaque compétition « par catégorie » - au nombre de 4 : -9 ans, -11 ans, -13 ans et -15 ans - sera récompensée par un podium indépendant pour les 4 premières équipes.
- Le Challenge René GATIEN sera décerné au club ayant marqué le plus de points en additionnant ceux de chaque équipe engagée selon le barème ci-dessus.

Article 6 : droits d'engagements

Un droit d'engagement par équipe est fixé à : **4 Euros**.

Article 7 : organisation administrative

Celle-ci est assurée par la commission technique départementale.

Article 8 : le challenge est acquis définitivement par l'association qui le gagne 3 années consécutives.

La Commission Technique Départementale.